



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2017 à 19 H 30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur FONTENEAU ayant donné pouvoir à Monsieur HUET
- Monsieur HARDY, absent

Madame GOUBERT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès verbal.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Demande de Réserve Parlementaire

Les travaux pour réaliser le forage sous la voie ferrée, pour clore le dossier de gestion des eaux de ruissellement nécessitent un budget relativement important au vu des contraintes réglementaires imposées par la SNCF.

De ce fait, le Conseil Municipal a mandaté Monsieur le Maire pour demander une réserve parlementaire. Celle-ci a été déposée, mais les services du premier ministre nous demandent de compléter celle-ci, malgré la prise en compte de ce dossier dans le budget 2017.

Après exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une réserve parlementaire auprès du Sénateur Serge Dassault, pour les travaux cité dessus, dont le coût est estimé à 107 500 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2) Décision Modificative

Afin de régulariser une facture impayée par le Trésor Public, une écriture comptable doit être réalisée pour honorer cette facture :



Article 1328 (Autres) : - 2 373,60 €
Article 2315 (Immo. en cours): + 2 373,60 €

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3) Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

La compétence « Electricité » étant une compétence acquise par la CC2V (*Communauté de Communes des 2 Vallées*), la Commune ne peut plus percevoir cette dernière. Afin de pouvoir continuer à percevoir ces montants, et après le vote de la CC2V acceptant de reverser cette somme vers les Communes, il est proposé au Conseil Municipal de valider la délibération de la CC2V.

Après échanges, le Conseil Municipal accepte la proposition de fixer le taux de la TCFE (*Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité*) à 8 % et à accepter que la CC2V reverse 99% de ce montant à la Commune de Prunay.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4) Questions diverses

4.1 - Rentrée Scolaire :

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions et a permis d'accueillir une nouvelle Directrice (Madame Véronique DISSON) pour l'école de Prunay qui recense cette année 47 élèves, pour un total de 187 élèves pour nos 4 villages. L'école de Gironville a aussi accueilli une nouvelle Directrice (Madame Cécile DUFOUR).

4.2 - Elections Sénatoriales :

Suite aux dernières élections sénatoriales, nous avons 5 sénateurs en Essonne :
Mesdames DARCOS, GUIDEZ et Messieurs HUGONNET, DELAHAYE et LEONHARDT.



4.3 - Evènement Village Eco-Bâti :

Le dernier week-end a eu lieu un forum qui a duré trois jours à la Zone Artisanale Jean-Michel DAUDU, sur le site de Gatichanvre. Cette manifestation était organisée par le PNR (*Parc Naturel Régional du Gâtinais Français*) et recueilli une forte participation que ce soit pour la journée professionnelle du 29 septembre et pour les portes ouvertes au public des 31 et 1^{er} octobre.

Le 29 septembre a eu lieu en fin de journée l'inauguration de l'usine de transformation du chanvre par le Monsieur le Ministre de la Cohésion des territoires Monsieur Jacques MEZARD.

4.4 - Comité des Fêtes :

Monsieur le Maire rappelle l'historique du comité des fêtes de la Commune qui permet de proposer aux plus jeunes et aux aînés des moments de convivialité tels que repas des anciens, colis, arbre de Noël etc...et l'état d'esprit dans lequel cela avait été créé.

Au vu du faible nombre de participants et visiteurs Prunaysiens au dernier évènement organisé, le Ball Trap, et qui est le plus important financièrement pour le comité des fêtes, Monsieur le Maire propose qu'une réflexion soit engagée avant la fin de l'année pour décider des suites à donner.

Après échanges, il est retenu, qu'une part plus importante soit réservée aux aînés en 2018 et qu'au vu du faible investissement des parents, que l'année prochaine soit celle d'une refonte des actions envers les plus jeunes.

Pour les aînés, et vu les différents retours de certaines personnes, et la prise en compte que le besoin n'est plus le même que dans les années 70, la distribution des colis sera modifiée ou annulée dès 2018. Le colis pour la fin de l'année 2017 sera distribué.

En revanche, le repas des aînés du mois de février sera remplacé par un évènement qui aura lieu en mai ou juin et qui sera de nature à proposer à ce public une attraction différente afin de passer ensemble un moment de convivialité.

4.5 - Rond-Point :

Afin de fluidifier les accès à la Zone Artisanale Jean Michel DAUDU, et de limiter la vitesse à l'entrée du village, un rond-point a été créé par le Conseil Départemental de l'Essonne.



4.6 - PLU :

Monsieur le Maire informe que ce dossier, dont le projet a été validé en Conseil Municipal, sera présenté cette semaine et la semaine prochaine à différents services CDPNAF (*Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers*) et PNR afin que ces derniers puissent donner un avis.

4.6 – Essonne Numérique :

Le Conseil Départemental a créé un Syndicat, Essonne Numérique, ayant en charge le déploiement de la Fibre optique sur le territoire de 124 Communes de 7 intercommunalités.

Les travaux d'études et de construction de ce nouveau réseau, permettront d'accéder à des débits beaucoup plus importants qu'aujourd'hui ont débuté, et ce syndicat va bientôt choisir le futur exploitant de ce réseau.

Il est donc raisonnable de penser que les Prunaysiens pourront accéder à ce réseau aux alentours du 1^{er} trimestre 2019. Les informations sur ce dossier seront consultables sur le site de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h27.

Le Maire,
Patrick PAGES

